



L'accord PE-Conseil sur les droits d'auteur adopté en commission des affaires juridiques

Commissions : Commission des affaires juridiques [26-11-2013 - 11:59]

Les députés de la commission des affaires juridiques ont adopté l'accord entre le Parlement et les États membres afin de permettre aux fournisseurs en ligne d'obtenir des licences de droits d'auteur pour diffuser de la musique dans l'ensemble de l'UE. La proposition législative devrait stimuler au niveau européen la création de services de musique en ligne pour les consommateurs et garantir que les droits des auteurs soient mieux protégés et leurs redevances payées à temps.

"Le vote unanime d'aujourd'hui montre que contrairement à certaines idées erronées, tous les groupes politiques reconnaissent que les droits d'auteur sont compatibles avec l'ère numérique et peuvent être facilement adaptés", a affirmé le rapporteur Marielle Gallo (PPE, FR), après le vote.

Selon le projet législatif, les fournisseurs de services en ligne pourront obtenir des licences pour les services musicaux transfrontaliers d'un petit nombre d'organisations de gestion collective des droits d'auteur opérant au niveau européen, plutôt que de traiter avec des entités séparées dans chaque État membre. Pour les consommateurs, cela devrait signifier des services musicaux en ligne plus nombreux et de meilleure qualité.

Afin d'accroître la transparence et l'efficacité, la proposition fixe également un ensemble de règles minimales régissant les organisations de gestion collective des droits d'auteur.

Prochaines étapes

Le vote en plénière est prévu pour le début de l'année 2014.

Pour plus d'informations sur l'accord, voir liens à droite.

Sous la présidence de: Klaus-Heiner Lehne (PPE, DE)

Procédure: procédure législative ordinaire (codécision)

Contact

Niina SALORANTA

BXL: (+32) 2 28 31834

STR: (+33) 3 881 73472

EMAIL: lega-press@europarl.europa.eu